

Message de prévention incendie Feux à ciel ouvert et feux d'artifice

La saison estivale maintenant arrivée, il est pertinent de rappeler certains conseils de prévention relatifs aux feux à ciel ouvert ainsi qu'aux feux d'artifice.

Tout d'abord, précisons ce qu'est un feu à ciel ouvert. Il s'agit d'un feu sans pare-étincelles, aussi appelé feu de joie. Il est important de savoir que, malgré les interdictions de la SOPFEU, on peut réaliser en tout temps un feu dans un foyer grillagé.

Le feu d'artifice et le feu de joie ont de nombreux points en commun. Dans les deux cas, il est interdit d'effectuer ces activités lorsque l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU se situe au niveau « très élevé » ou « extrême ». Aussi, un grand nombre de municipalités de la MRC exige un permis avant de procéder à la mise à feu.

Ces permis encadrent les activités entourant les feux. Dans le but de prévenir les incendies, il faut respecter certaines conditions :

- L'indice d'inflammabilité doit se trouver à un niveau inférieur à « très élevé »;
- Un adulte responsable doit être présent en tout temps;
- Un équipement d'extinction doit se trouver à proximité (extincteur, boyau d'arrosage, pelle, etc.);
- Le bois doit être entassé de façon à ne pas dépasser deux mètres de hauteur ni quatre mètres carrés;
- Le bois est l'unique combustible permis;
- Le dégagement minimal avec tout combustible doit être d'un rayon de 10 mètres pour les feux à ciel ouvert et de 15 mètres pour les feux d'artifice;
- La vitesse des vents ne doit pas dépasser 20 km/h;
- L'activité doit être réalisée sur un terrain dont vous êtes propriétaire ou sur lequel vous avez obtenu l'autorisation.

Ajoutons à ces consignes quelques conseils de respect du voisinage. Afin de conserver des relations harmonieuses, assurez-vous que votre fumée n'incommoder pas vos voisins. Il est aussi recommandé d'aviser votre voisinage avant la tenue d'un feu d'artifice et d'effectuer l'activité à une heure raisonnable.

Nous vous souhaitons un été agréable et en toute sécurité.

Emerick Jacques, coordonnateur et préventionniste en sécurité incendie
Tél. : 418 332-0013

Samuel Cliche, préventionniste en sécurité incendie
Tél. : 418 334-6592